



C'est dans un de ces buissons que le cadavre a été trouvé.

Il était à trente mètres à peine de la frontière sur le territoire français.

Les autorités judiciaires de Belfort, ainsi que l'administrateur du territoire, se rendent aujourd'hui à Suarel.

Jusqu'à présent, on ne sait rien de précis.

Deux hypothèses sont en présence: un suicide ou un assassinat commis par des contrebandiers allemands qui auraient traîné le cadavre dans un buisson sur le territoire français, à trente mètres de la frontière, pour détourner les soupçons.

Les premiers renseignements recueillis semblent démontrer qu'on se trouve en présence d'un suicide.

**Les marchands à Belgrade.** — Dans une réunion privée, les plus riches marchands de Belgrade se sont décidés à ne rien plus acheter à des fabriques ou à des maisons de commerce austro-hongroises ou allemandes.

Dorénavant ils ne s'adresseront qu'à des maisons russes et françaises.

**Un français contre quatre officiers allemands.** — A Iusterbourg, gouvernement de Gumbinnen, un agent d'une compagnie française d'assurance s'est pris de querelle à l'hôtel avec quatre officiers de réserve. Il s'est battu au pistolet avec ses quatre adversaires. Deux de ces derniers ont été grièvement blessés. La rencontre a eu lieu dans le parc du château de Georgenburg.

**La santé de M. de Bismarck.** — La Patrie publie la dépêche suivante de Berlin :

« On a reçu des nouvelles peu satisfaisantes de la santé du prince de Bismarck. Son séjour à Friedrichsruhe ne se prolonge, paraît-il, au delà du terme prévu, que parce qu'on redoute pour lui la fatigue du voyage à Berlin et à Varzin.

« Il y a plus de quinze jours que le prince a dû renoncer à ses promenades à cheval dans le Lanenburg. Sa goutte le tourmentait de nouveau très fort.

« A l'ambassade d'Autriche-Hongrie, où ont été communiquées les nouvelles ci-dessus, on croit que le comte Kalnoki abrègera sa visite au chancelier impérial allemand et arrivera de passage à Berlin dès ce soir. »

**Californie.** — D'après une dépêche de San Francisco, datée du 20 septembre, le pavillon français a été hissé aux Iles Marquises, après un vif combat dans lequel il y a eu beaucoup de tués.

**Les grèves.** — Saint-Etienne. — Les grévistes ont fait une nouvelle tentative pour empêcher la descente des équipes.

A cinq heures du soir, ils se sont réunis boulevard Jules-Janin, au nombre d'environ cinq cents, et en sont partis en plusieurs bandes dans différentes directions.

Les puits arrêtés hier soir, sont ceux de Villebon, Mais et Verpilloux.

On annonce que les grévistes doivent se rendre aux mines de Ricamarie et Firminy.

**Saint-Etienne.** — La grève des mineurs s'est aggravée. Tous les puits de la Compagnie de la Loire sont arrêtés.

**Limoges.** — De nombreux ouvriers ont repris le travail sur les chantiers de la Haute-Vienne.

Dans la Corrèze, au Gaucher, à Estivaux, à Allassac, à Masseret, à Uzerche, les ouvriers recommencent à travailler.

Les grévistes, qui sont en proie à la plus affreuse misère, se plaignent de ne pas recevoir le montant des collectes faites partout en leur faveur, et commencent à murmurer. Dans la nuit du 16, trois incendies se sont déclarés à la fois. C'est à tort que les grévistes sont accusés d'avoir allumé ces incendies, dus évidemment à la malveillance.

Mardi, à Estivaux, les grévistes ont attaqué une voiture emmenant à Brives trois de leurs camarades qui avaient été arrêtés. Une nouvelle arrestation a été opérée.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Quelques chiffres du budget communal.** — Voici quelques chiffres du budget de la commune de Cahors pour l'exercice 1888.

Les frais de bureau de la mairie s'élèvent à 8,040 francs auxquels il faut ajouter 500 fr. pour les registres de l'état civil. Le concierge gardien du violon a un traitement de 600 fr. et l'afficheur une indemnité de 250 fr.

14,400 fr. sont affectés à l'entretien des chemins vicinaux ; 300 fr. aux chemins non classés.

La ville paye 2,400 fr. d'imposition pour les biens communaux et une prime de 1,420 fr. d'assurance contre l'incendie.

500 fr. sont affectés à l'entretien de l'hôtel-de-ville ; 1,000 fr. à l'entretien des églises, halles et marchés ; 1,200 fr. à l'entretien du théâtre.

1,000 fr. à l'entretien de l'abattoir ; 500 fr. à l'entretien du Lycée ; 400 fr. à l'entretien des horloges ; 1,000 fr. à l'entretien des promenades et du cimetière ; 200 fr. à l'entretien du square.

L'entretien et l'amélioration du service des eaux coûte 2,000 fr. ; le gardien du château d'eau a un traitement de 900 fr. ; le fontainier a le même traitement.

4,000 fr. sont consacrés à l'entretien des rues ; 3,500 fr. à l'entretien des boues (matériel et nourriture des chevaux), les deux boueurs reçoivent un traitement de 1,800 fr. ; le cantonnier paveur de 900 fr. et le cantonnier du quai de 400 francs.

L'éclairage de la ville coûte 17,000 fr. ; le chauffage de l'hôtel-de-ville 500 francs ; le logement du président des assises 350 fr.

L'architecte-voyer chef reçoit une indemnité de 3,000 fr. ; l'architecte-voyer adjoint de 1,800 fr. ; 200 fr. sont affectés aux frais de bureau.

L'hospice reçoit une subvention de 6,000 fr. la Société de secours mutuels (hommes) 300 fr. la Société de secours mutuels (femmes) 300 fr. ; la Société des Sauveteurs 200 fr.

L'inhumation des indigents coûte 200 francs ; 1,200 fr. sont donnés comme secours aux mères de famille nourrices ; 300 fr. aux enfants assistés ; les médecins de l'assistance publique ont une subvention de 2,000 fr. ; 100 fr. sont accordés comme indemnité aux sages-femmes ; 3,000 fr. sont employés en médicaments gratuits. Enfin le bureau de bienfaisance reçoit une subvention de 2,500 fr. ; les femmes de réservistes et territoriaux indigents sont incrites pour 300 fr. ; d'anciens employés de la ville ou leurs veuves pour 1,050 fr. ; 3,000 fr. sont consacrés à la fête nationale du 14 juillet.

**Institution Valette.** — La rentrée des classes à l'institution Valette est fixée au 2 octobre prochain.

Etudes de latin, français, langues vivantes, mathématiques ; préparation aux examens du brevet simple, supérieur du baccalauréat et des examens administratifs.

**Le transport des alcools.** — Nous lisons dans le Siècle :

Les bureaux de tabacs viennent de recevoir un approvisionnement en vignettes pour le transport des alcools en bouteilles en petite quantité.

Ces vignettes sont de couleurs et de prix différents : vignettes bleues, à 59 centimes, pour les liqueurs douces ; vignettes blanches, à 80 centimes, pour les eaux-de-vie ordinaires, cognac, rhum, etc. ; vignettes orange, à 1 fr. 20, pour les alcools à partir de 70 degrés, l'absinthe, etc.

La limite de la libre circulation dans les villes est fixée désormais à six litres pour les vins ordinaires, et à deux litres en volume pour les spiritueux, sous la seule condition que ces liquides aient acquitté les droits, c'est-à-dire qu'ils aient été pris chez un aubergiste, épicer, marchand en détail.

Les vignettes doivent être collées sur le bouchon et adhérer de même par leur extrémité au goulot de la bouteille.

Quant aux registres qui doivent être confiés au commerce de gros pour l'exécution de la nouvelle loi, satisfaction sera donnée très prochainement aux intéressés.

**Le cryptophone.** — Le génie et la télégraphie militaire font d'intéressantes expériences sur les glaciés du mont-Valérien à l'aide de nouveaux appareils appelés cryptophone, extrêmement curieux. Ces appareils, très sensibles, sont enterrés dans le sol et permettent de recueillir à une distance de plusieurs kilomètres, pendant la nuit, les bruits produits et les paroles prononcées dans un endroit déterminé. Placé dans l'eau, le cryptophone révèle avec netteté les bruits sous-marins produits par les torpilleurs. Aussi la marine fait-elle à Toulon des essais très suivis de cryptophonie sous-marine.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Voyages d'excursion

*Itinéraire établi au gré des Voyageurs*

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest et l'administration des Chemins de fer de l'Etat, délivrera, jusqu'au 31 octobre prochain, des Billets d'excursion de toutes classes, soit individuels, soit collectifs, avec itinéraire établi au gré des Voyageurs et pouvant emprunter les lignes des trois réseaux. Les itinéraires peuvent ne comprendre que des lignes d'un ou de deux desdits réseaux. Ils peuvent former ou non circuits.

Les Billets individuels comportent une réduction variant de 20 à 60 % suivant la longueur des parcours ; les Billets collectifs comportent, pour chaque Voyageur s'adjoignant au premier, des réductions de 5 à 25 % sur le prix établi pour le premier voyageur.

La durée de validité desdits billets est de 30 jours pour les parcours inférieurs à 1,500 kilomètres, de 45 jours pour le parcours de 1,500 à 3,000 kilomètres et de 60 jours pour les parcours supérieurs à 3,000 kilomètres. Cette durée peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes, de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix primitif du Billet.

#### Voyages dans les Pyrénées

Les Compagnies d'Orléans et du Midi ont mis en application, à dater du 10 Juillet, les prix de trois nouveaux voyages d'excursion au départ de Paris, permettant de visiter les diverses stations des Pyrénées.

Ces prix sont : 1<sup>re</sup> Cl., 180 fr. — 2<sup>e</sup> Cl., 135 fr. DURÉE DE VALIDITÉ 30 JOURS

En outre, la durée de validité du billet de voyage circulaire, actuellement établi pour le Centre et les Pyrénées, et dont les prix sont : 225 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 170 fr. en 2<sup>e</sup> classe, sera portée de 30 à 45 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, de une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des dites Compagnies des billets  *Aller et Retour*  réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

**Les abeilles médecins.** — M. de la Vingeanne raconte, dans le Bulletin d'inséctologie agricole, l'histoire d'un facteur rural, dont la jambe atteinte de rhumatismes rendait impossible la continuation de son service, et le réduisait à la misère ainsi que sa famille.

Un agriculteur du voisinage lui offrit de le guérir en faisant piquer sa jambe par des abeilles. Comme il avait éprouvé en vain tous les spécifiques préconisés en médecine et en pharmacie, il se soumit à cet essai et se fit piquer par sept ou huit abeilles. Deux jours après il était soulagé ; et au bout de huit jours la guérison était complète.

L'auteur de ce récit ajoute que lui-même a été guéri de cette manière des rhumatismes aigus contractés pendant son service dans l'armée de la Loire dans la campagne de 1870-71. — Depuis il s'occupe d'apiculture, et souvent il a été piqué par des abeilles. — Il ne doute pas que sa guérison ne soit le résultat de ces piqures.

**Un mauvais français.** — Le plus singulier procès s'agit devant le tribunal de Melun, à l'occasion du legs qu'a fait de ses terres un propriétaire de Seine-et-Oise à l'empereur d'Allemagne.

C'est en juillet 1887 que Paul-Auguste Bareiller a remis le testament renfermant cette étrange disposition à un des gardiens de la prison de Melun.

Le *de cuius* avait été, pen de temps auparavant, condamné à un mois de prison pour avoir brisé, d'un coup de revolver, les mâchoires d'un journalier, qui lui réclamait 12 fr. 50 sur son salaire. Furieux de n'avoir pas été gracié le 14 juillet par le président de la République, Bareiller avait cru se venger en léguant ses cent quatre-vingts hectares de bons terres au Kronprinz, devenu quelque temps après Frédéric III.

Le donateur avait mis pour condition à ce legs qu'un institut agronomique allemand serait institué dans son domaine, que des allemands, gardes, ouvriers, régisseurs, etc., devraient y être employés à l'exclusion de tout français et qu'enfin l'inscription suivante : « Colonie Bareiller-Kronprinz » serait placée au-dessus de la porte d'entrée principale.

A sa mort, les ambassades de Paris et de Berlin, allemande et française, informées de ses dispositions, échangèrent des notes. Finalement, le notaire qui avait reçu le dépôt du testament fut informé que Frédéric III n'avait pas l'intention d'accepter ce legs.

A cette heure, les héritiers naturels sont en instance devant le tribunal, qui aura à se prononcer sur la validité de la renonciation impériale.

A la décharge du vindicatif Bareiller, disons qu'il a légué au gouvernement français les meubles anciens de valeur qu'il possédait et son argent liquide pour qu'il en soit fait emploi en acquisitions pour nos musées.

Un détail qu'il faut relever : lorsqu'on inhuma le défunt, aucun habitant du pays ne voulut assister à la cérémonie, et quelques voisins du cimetière avaient même pavoisé.

**Fusil électrique.** — Une découverte qui fait grand bruit au ministère de la guerre : Un capitaine du 5<sup>e</sup> d'artillerie, M. Doy, a soumis à l'institut de Washington un fusil électrique de son invention.

La batterie de ce fusil est analogue à celle employée déjà pour les appareils portatifs de lumière électrique. Elle est placée dans la crosse de l'arme avec le magasin à cartouches.

### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 15 au 22 septembre 1888

**Naissances.**  
Moutier, Marie, rue Jean Vidal.  
Bosc, Victor, à Csbazat.  
Lugau, Marie, rue des Boulevards.  
Dayrat, Clotilde, rue Dominici.  
Cubaynes, François, rue Labarre.  
Girma, Léon, rue Lastié.

**Mariages.**  
Maratuch, Jean, et Lacombe, Louisa.

**Décès.**  
Dumont, Françoise, 3 ans, rue du Portail des Augustins.  
Canillac, Antoinette, 80 ans, à Dines.  
Frézal, Jeanne, 43 ans rue Brives.  
Bugès, Jean, 66 ans, à St-Georges.  
Marmiesse, Jean, 20 ans, rue du Château.  
Bouygues, Marie, 3 mois, rue Nationale.  
Guiral, Agathe, 59 ans, rue Brives.

## AGRICULTURE

Sous l'influence de la chaleur de cette dernière semaine la maturation du raisin a fait de grands progrès dans nos vignobles français.

Dans les régions méridionales, la cueillette du petit-bouschet s'est effectuée pendant la semaine écoulée par une température très favorable. Si ce beau temps se maintient, on peut espérer que les vendanges se feront dans d'excellentes conditions.

Comme quantité, les petits-bouschets ont donné un tiers en plus ; les aramons donnent une récolte ordinaire et les carignons dépasseront la moyenne si la température continue à les favoriser.

Dans le Roussillon, les vendanges commenceront cette semaine ; tout fait espérer qu'elles se feront dans de bonnes conditions. On est certain d'obtenir une grande quantité et on espère une bonne qualité.

Dans une quinzaine, on pourra parler des résultats obtenus et des prix qui se pratiqueront.

Les avis de la Basse-Bourgogne et de la Bourgogne sont loin d'être aussi satisfaisants. On sera loin de récolter ce que l'on pouvait espérer, il y a quelques mois ; le *midew* fait des progrès, les feuilles se dessèchent et tombent. Les raisins pour la plupart n'ont pas l'air de se décider à mûrir, la sécheresse et le temps froid n'aident pas ; quelques raisins cependant sur les ceps les moins malades commencent à tourner.

Des avis de la région Champenoise, le rendement pourra augmenter en raison du beau temps mais en tous cas il ne pourrait être beaucoup plus considérable qu'une très petite moyenne. Il y aura de grands soins à donner à la cueillette, chaque greffe devra être examinée scrupuleusement afin d'en distraire les grains vorts, grêlés ou piqués de vers.

Dans les vignobles du Centre non phylloxérés, la vigne marche bien depuis que la température est devenue plus favorable.

Dans le Mantais et la Tourraine, on conserve l'espoir de faire une bonne récolte et de bon vin dans les vignes bien soignées et où la maladie a été enrayée par les traitements appropriés. Toutefois, il faut être encore plus près de la vendange pour être sûr de ce qu'on avance.

## Sucrage des vendanges

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885, M. le Directeur des Contributions indirectes nous a donné, comme l'an dernier, l'autorisation d'ouvrir dans nos magasins, situés à Cahors, rue de la Liberté, un dépôt de sucre destiné au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrons avec la réduction des droits, aux propriétaires et vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions Indirectes.

On trouvera aussi dans nos entrepôts, des raisins secs nouveaux de premier choix.

Ainsi que les sucres de maïs, à la marque *Grappe de Raisins*.

J. CANGARDEL et FILS.

### GRANDS ARRIVAGES

#### De Raisins du Roussillon

M. PLAYOUS, négociant en vins à Cahors, rue de la Chanterrie, ancien Chai de M. Pouget, a l'honneur d'informer tous ceux qui

voudront faire leur vin, qu'il va recevoir des raisins extra du Roussillon et des meilleurs côteaux. Chaque acheteur peut déjà se rendre compte de la qualité de ces beaux raisins qui sont exposés chez lui.

Il garantit que le vin fait avec ces raisins extra pèsera 12 degrés, il les vendra trente-cinq francs les cent kilos, il a aussi le beau raisin des plaines de ces mêmes contrées, ce vin pèsera de 9 à 10 degrés et les vendra trente francs les cent kilos, le tout à domicile et au comptant.

On pourra en achetant ces raisins, les plus beaux et les meilleurs de tous nos vignobles français, faire des « demi-vins » et « piquettes » à volonté.

Les commandes sont reçues dès aujourd'hui chez M. Playous.

Variétés

LES TEMPS PRÉHISTORIQUES EN QUERCY

Notre compatriote, M. F. Bergougnoux, publie, dans le Bulletin de la Société des Etudes, une série de travaux fort intéressants sur les Temps préhistoriques en Quercy. Il n'est pas de grotte, de tumulus, de dolmen, dans notre département, qui ne soient fouillés à fond par cet intrépide et consciencieux chercheur, dont les relations attrayantes, accompagnées de belles planches lithographiques, font les délices des archéologues.

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs le récit d'une des explorations de M. Bergougnoux.

LE DÉFILÉ DES ANGLAIS

La grotte du Défilé des Anglais, est située sur un des points les plus pittoresques de la route de grande communication n° 33, qui conduit de Cahors à Figeac, en suivant les bords du Lot.

Elle s'ouvre béante, en pleine muraille rocheuse, à côté d'autres grottes mises en communication avec elle par des couloirs qui forment à l'intérieur de la masse calcaire un immense dédale dont, sans aucun doute, on n'a jamais sondé les profondeurs.

Au quatorzième siècle, les Anglais utilisèrent comme postes d'observations, les vastes salles qui regardent la rivière; la montagne, sillonnée en tous sens par de larges failles, devint une sorte de caserne où habitèrent nos ennemis d'outre-mer et, après eux, les bandes de pillards dont le Quercy eut tant à souffrir (1).

Les uns et les autres y ont laissé de nombreuses traces : débris de poteries, armes, monnaies, etc. Les foyers témoignent d'un long séjour; presque partout, des échantillons taillés dans le roc, indiquent que de fortes poutres y ont été assises, sans doute pour soutenir les murs qui devaient défendre l'entrée des différentes ouvertures.

Delpon, dans sa Statistique du Lot, ne s'est pas étendu sur l'occupation anglaise; il eût dû, pensons-nous, traiter plus largement cette sombre page de notre histoire locale.

Le récit des luttes dont la vallée du Lot fut alors le théâtre, serait long et intéressant, mais notre travail ne comporte pas de tels développements; il n'a d'autre but que l'étude « préhistorique » de ces lieux étranges où dorment, depuis tant de siècles, les armes et les outils de ceux que nous pouvons regarder comme nos premiers pères.

Consacrons d'abord quelques lignes à l'aspect géologique de cette partie du Quercy et indiquons, aussi brièvement que possible, quelle est, d'après la science, l'origine de ces grottes ou cavernes, que l'on trouve si nombreuses sur les bords du Lot et du Célé.

Quelques-unes sont admirablement belles! On cite plus particulièrement celles de Cabrerets et de Marciilhac dont le caractère grandiose dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir. De leur plafond, haut de plus de quarante mètres, descendent des stalactites colossales que les torches des visiteurs allument de mille feux et dont les facettes brillantes irradient à l'infini.

La grotte de Marciilhac, véritable merveille du monde souterrain, est une des curiosités les plus remarquables du département et même de la région tout entière. Rien n'indique qu'elle ait été habitée par l'homme préhistorique qui, naturellement, évitait les abris trop humides. Peut-être trouverait-on sous la couche calcaire quelques restes des animaux de l'époque dite du « grand-ours », mais les recherches seraient pénibles et coûteuses; bien des années s'écouleront encore avant que l'homme ne vienne exhumer de leur tombe séculaire les mastodontes et les rhinocéros que recouvre sans doute la pierre de cette immense caverne.

Les causes qui ont présidé à la formation des grottes ou cavernes, ont longtemps préoccupé nos plus savants géologues.

(1) La Chronique dit : Deinde fuit in praesenti patria mala guerra. Anglicis et Gallis hinc inde depraedantibus, unde eventit victualium omnium maxima caristia; nullus civis Caturci villam exire erat ausus; omnia enim per injustitiam regebantur. (C. Couture 1er vol.)

Aujourd'hui, il semble acquis que ce sont des poches primordiales qui ont été coupées par les grandes eaux, au moment du creusement des vallées (1). Petit à petit, les parties que les eaux avaient respectées ont été déblayées des matériaux qu'elles contenaient et sont restées à l'état de grottes ou cavernes.

La question de savoir comment ces poches se sont formées, paraît plus obscure. Différentes théories ont été soutenues. On avait tout d'abord admis la manière de voir de D'Omalius D'Halloy qui croyait à l'éjaculation du sein de la terre de dépôts argileux; puis on adopta la théorie de Desnoyers, qui pensait que les cavernes, crevasses du même ordre que les filons métallifères, avaient été remplies par des dépôts de sources thermales. D'autres opinions encore ont été émises. Le sujet est trop complexe pour que son étude trouve ici sa place; aussi nous contenterons-nous de signaler comme présentant un caractère d'intérêt local, la remarquable étude de M. H. Filhol, sur les « poches à phosphorites » qui, « par » leur direction et l'aspect de leurs parois, rappellent les nombreux ses cavernes du plateau du Quercy.

Ces crevasses ne seraient, d'après le savant paléontologiste, que « des cavernes de remplissage et non d'éjection, d'où il y aurait lieu de conclure que leur origine est liée aux phénomènes qui ont tourmenté le sol de la région antérieurement à l'apparition des sources thermales (1). »

Quelle que soit d'ailleurs l'origine de ces cavernes, ce qu'il y a de certain, c'est que les causes premières qui ont présidé à leur formation, ont dû se manifester de la façon la plus énergique dans notre Quercy. Les grottes y sont, en effet, plus nombreuses que partout ailleurs; le terrain était donc bien préparé pour offrir aux premiers hommes l'abri que leur faiblesse recherchait.

Nous avons dit que la grotte du Défilé des Anglais s'ouvrait béante. L'entrée, large et haute, forme couloir sur une longueur d'environ trente mètres, on pénètre alors dans une première salle prenant issue au moyen de deux vastes galeries qui se divisent à l'infini et aboutissent à une série de cavernes dont les échos bruyants semblent, il faut bien le dire, protester singulièrement contre toute théorie de remplissage ou d'éjection et affirmer une origine d'un caractère plutonien plus large et plus grandiose.

A gauche une descente étroite et rapide conduit vers une sorte de poche à ciel légèrement ouvert; c'est dans ce couloir, entièrement privé de lumière, qu'en 1886 nous avons opéré certaines fouilles, d'ailleurs infructueuses.

M. Bouscary, dont il a été parlé dans une précédente publication, habite à proximité du Défilé des Anglais. Il résolut un jour de continuer les recherches commencées et s'y rendit au mois de mars 1887; un incident comique faillit l'en éloigner à tout jamais.

Au moment même où tenant en main une chandelle, notre collaborateur descendait le rapide couloir, un animal qu'il ne fit qu'entrevoir se précipita sur lui et le renversa: homme, chandelle, tout roula dans l'obscurité, et notre ami, aveuglé, étourdi, épouvanté, — on le serait à moins — remonta en toute hâte vers la première salle.

A suivre.

(1) Le phénomène du creusement des vallées a été remarquablement étudié par M. Prestwich et par sir Ch. Lyell. Dans son important ouvrage: « Etude sur les cailloux taillés par percussion du pays Toulousain », M. le docteur Noulet, directeur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, écarte la théorie des courants diluviens, pour admettre seulement l'action des cours d'eau permanents, avec leurs crues, comme ayant amené, à la longue, le creusement de nos vallées d'érosion et des bassins qui en sont la conséquence.

(1) M. Delfortrie, vice-président de la Société Linnéenne de Bordeaux, dans son opuscule « Les gîtes de chaux phosphatée dans le département du Lot », extrait des actes de la Société Linnéenne (T. XXVIII, 1873), prétend au contraire que « contenant et contenu » c'est-à-dire les poches aussi bien que le phosphate qu'elles renferment, ne datent que de l'époque quaternaire.

Table with 2 columns: BOURSE, Cours du 21 septembre 1888. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, Actions Orléans, Actions Lyon, Action Panama, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes, Obligations Saragosse.

Je ne souffre plus!!!

Canly (Oise), le 2 mai 1888. — Il y avait deux ans que je souffrais de névralgies; une boîte de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 me les a fait disparaître complètement. Je vous autorise à publier ma lettre, car grâce à vos Pilules Suisses, je ne souffre plus.

(Sig. lég.) M<sup>me</sup> DÉRENTY, fils.

Pourquoi souffrons-nous des dents ?

Généralement par notre faute! c'est le manque de soins qui, permettant peu à peu au tartre,

cette purée de microbes, d envahir les dents, provoque la carie dentaire, le déchaussement, la tuméfaction des gencives et vicie l'haleine désagréablement. C'est alors qu'on devient sujet aux fluxions, aux douleurs, aux rages de dents et ce n'est que par l'usage continu d'un dentifrice efficace tel que l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac qu'on empêche la venue de ces terribles affections qui annoncent la chute des dents à bref délai. Il est cependant possible d'enrayer ce mal et même de le faire disparaître; on y parvient en persévérant et en doublant la dose ordinaire du précieux Elixir qui ne tarde pas à redonner aux dents l'éclat, aux gencives la fraîcheur et à l'haleine la pureté.

Hernies

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. NARBONNE, spécialiste diplômé, inventeur à Paris, qui appliquera lui-même ses appareils à Cahors, le 1er octobre, hôtel de l'Europe.

M. NARBONNE visite la France depuis 25 ans; il se charge, séance tenante, d'exécuter l'appareil qui convient à chacun.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

VENTE Par voie de licitation

SURENCHÈRE DU SIXIÈME Avec admission des étrangers

Des immeubles, dépendant, pour partie, de la succession de M. Antoine-Jocelin MARGUERIT, quand vivait, domicilié à Fumel, et indivis entre les consorts GARDES, plus bas nommés, et Joseph MARGUERIT, enfant mineur, sous la tutelle de sa mère, madame DELCAILLEAU, veuve Marguerit.

Fixée au jeudi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, chambre des vacations, par-devant M. Fieuzal, juge audit tribunal, à ces fins commis.

En exécution d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

Et à la requête de MM. Gardès, Louis-Frédéric-Jean, notaire; Gardès, Pierre-Henri-Joseph et Madame Gaidon, Marie-Sophie, son épouse, propriétaires domiciliés à Clairac (Lot-et-Garonne), lesquels agissant solidairement, ont pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénélon numéro 7.

Contre: Madame Marie Delcailleu, propriétaire, veuve de M. Antoine-Jocelin Marguerit, domiciliée à Fumel, prise comme tutrice légale de Joseph Marguerit, son fils mineur, domicilié avec elle; ayant pour avoué, près ledit tribunal, M<sup>e</sup> Billières.

Il a été procédé à l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors, devant M. Fieuzal, juge audit tribunal, commis à ces fins, au Palais de Justice, le jeudi treize septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi (chambre des vacations).

Ala mise aux enchères et adjudication des immeubles dont la désignation suit:

Désignation DES BIENS A VENDRE, TELLE QU'ELLE EST FAITE AU CAHIER DES CHARGES

Immeubles situés dans la commune de Duravel

1° Une propriété, située aux Bouyssettes et environs, près Fumel, dans la commune de Duravel, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardins, terres, prés, joulles, vignes, bois, friches et autres fonds, en plusieurs pièces, de la contenance environ trente-un hectare, soixante-dix-sept ares soixante-dix-huit centiares, comprenant au surplus tous les immeubles que les vendeurs possèdent dans ladite commune et figurant au cadastre sous les numéros 2066, 2067, 2069, 2,085, 2,117, 2,118, 2,123 à 2,128 2,181 à 2,183 2,188, 2,189, 2,229 à 2,234, 2,291 à 2,050 section F ou autres, sans garantie de ceux sus énoncés;

Ensemble tous les immeubles par destination attachés à la culture de cette propriété et confiés au colon qui l'exploite.

Immeubles situés dans la commune de Failliet (Lot-et-Garonne)

2° Une maison d'habitation, inhabitée,

composée de rez de chaussée, premier étage, cave et grenier, avec cour et dépendances attenantes, située au chef-lieu de la commune de Failliet (Lot-et-Garonne); le tout figurant au cadastre de cette commune sous les numéros 42 et 43 section C, pour une superficie de quatre-ares, quatre-vingt-quinze centiares.

Et une pièce en nature de terre jardin et pré avec une maisonnette y éditée, située à Terrefort de Mignonneau, même commune de Failliet, figurant au cadastre de cette commune sous les numéros 263, 265 et 266 section A, pour une contenance de deux hectares soixante-un ares quatre-vingt-dix centiares; cette pièce exploitée par un faisandier.

Les immeubles ci-dessus désignés mis aux enchères en deux lots, furent adjugés, ledit jour, treize septembre, après blottement des deux lots en un seul au prix de vingt-six mille francs en sus de toutes les charges, à M<sup>e</sup> Lacosse avoué qui, le même jour, fit élection de command en faveur de Gardès Louis-Frédéric-Jean, notaire et de Gardès Pierre-Henri-Joseph, propriétaire, tous deux domiciliés à Clairac (Lot-et-Garonne).

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt-un septembre courant, enregistré et expédié en forme, M. Léon d'Arènes, praticien, domicilié à Cahors, assisté de M<sup>e</sup> Léon Talou avoué, loco M<sup>e</sup> Billières avoué près ledit tribunal qu'il a déclaré constituer pour son avoué aux fins de la surenchère et de ses suites, a surenchéri du sixième en sus des charges le prix desdits immeubles et s'est engagé à le porter où faire porter comme il l'a porté par ledit acte à la somme de trente mille trois cent trente-cinq francs en sus des charges de la première adjudication et de la surenchère, sauf à parfaire s'il y a lieu.

En conséquence de cette surenchère, les biens surenchérés seront revendus publiquement, le onze octobre prochain, jour de jeudi, à midi, et heures suivantes s'il y a lieu, pardevant et à l'audience des criées et des vacations de messieurs les président et juges, composant le tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de Justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses et conditions du cahier des charges, dressé par M<sup>e</sup> Lacosse avoué et dont on peut prendre connaissance au greffe du tribunal civil de Cahors où il a été déposé.

La vente aura lieu en un seul lot, sur la nouvelle mise à prix de trente mille trois cent trente-cinq francs en sus des charges de la première adjudication et de celle de la surenchère, ci . . . . . 30,335 fr.

Tous les frais, y compris ceux de purge inscrite, seront payés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, Signé: J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le . . . . . septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, F° . . . . . C° Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé: BOUDET.

UNE AFFAIRE FRANÇAISE

Nous signalons, à nos lecteurs l'émission d'une affaire française. Il s'agit de la Compagnie centrale des Cafés-Restaurants, créée par des Français.

Elle poursuit un double but: réagir contre l'envahissement des produits étrangers qui inondent Paris; fournir au public des consommations saines.

C'est là le côté patriotique et social de l'entreprise. Quand au côté financier, il est facile de se rendre compte de sa valeur, car les actions de cette Société ont devant elles l'avenir des actions des Bouillons Duval. Le placement est de premier ordre, et promet aux premiers souscripteurs de fortes plus-values.

La Société, propriétaire de 20 des plus importants cafés-restaurants de Paris, est fondée au capital de 7,500,000 fr. divisé en 15,000 actions de 500 fr. La maison A de GOLDSCHMIDT, 65, rue de la Victoire à Paris, en met 13,700 à la disposition du public capitaliste, au pair de 500 fr.

L'émission aura lieu le 27 septembre et sera close le même jour. Mais on peut souscrire dès à présent.

Les versements sont de: 100 fr. en souscrivant; 150 à la répartition; 125 le 5 novembre et le solde de 425 fr. le 25 du même mois.

Nous engageons nos lecteurs à saisir cette occasion de placement.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

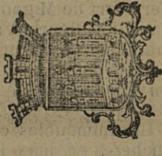
Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

1889

**CALENDRIER DU LOT**



Price: 50 centimes.

EN VENTE :

Chez Édouard DELSAUD, libraire-éditeur  
RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS

Notice sur le Château de Roussillon.

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

Renseignements Statistiques et Administratifs.

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES

## Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ  
CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

### TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

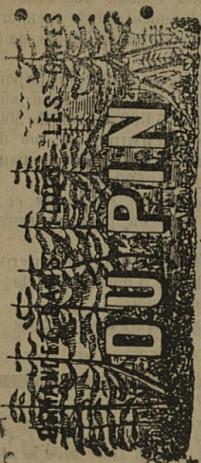
GRAND ENTREPOT  
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXÉVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**

Membre de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PERIOUEUX**

Il est facile d'imiter; il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les bourgeons de Sapin forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



SI RÉCOMPENSES PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR

GRAND DIPLOME D'HONNEUR  
MEMBRE DU JURY  
MÉDAILLES D'OR

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

## IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE

(Maison fondée en 1855)

5 Médailles

## A. CASTANET

79, Boulevard Gambetta, 79  
CAHORS

Impressions administratives, commerciales et artistiques. — Dessin et Gravure. — Travaux de luxe. — BILLETS de mariage et de naissance.

SPÉCIALITÉ DE CARTES DE VISITE

Papeterie et Fournitures de Bureau

Plan de Cahors. — Carte du Lot

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-

bourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction des racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements

d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

"OUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR BRUCODON"

Prévenant la Carie et le déchaussement de

Dents ordonnée depuis longtemps par un grand

nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — La Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les

personnes qui doivent se rendre à Brive

pour la commande d'appareils dentaires,

de bien vouloir lui annoncer leur visite

deux ou trois jours à l'avance.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 cent. 75

ne reviendra qu'à 48 cent. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 centimes la livraison

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

par un spécimen gratuit à L'AVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

Le propriétaire-gérant, Layton.

**COMPAGNIE CONTINENTALE EDISON**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7,000,000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 8, Rue Caumartin, PARIS.

BUREAUX EN PROVINCE : LYON, 17, Rue du Bât-d'Argent. ROUBAIX, 8, Rue des Lignes.

ATELIERS de Construction & MAGASINS : IVRY, 45, Rue du Parc.

USINES CENTRALES D'ÉCLAIRAGE : PARIS, Cité Bergère, Palais-Royal

**FOURNISSEUR DES MINISTÈRES**  
de la Guerre, de la Marine, des Beaux-Arts, de l'Instruction publique, de l'Agriculture et du Commerce.

En France, plus de 100,000 Lampes en fonction.

Les Usines Centrales suivantes sont installées avec le matériel de la C<sup>ie</sup> EDISON  
St-Étienne, DION, MARSEILLE, NANCY, ST-TROPEZ, LAGNIEU, TOURY, VALLADOLID.

Éclairage des Théâtres de l'OPÉRA, DU FRANÇAIS, DE L'ODÉON, DE LA GAITÉ DU VAUDEVILLE, DU PALAIS-ROYAL, DES MENUS-PLAISIRS, ETC., ETC.

Envoi franco des Prix-Courants sur demande.

Installations pour ÉCLAIRAGE, Usines particulières, etc., etc. moteurs à gaz perfectionnés

## GAZ DE CAHORS

## VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) 1 fr. 10  
Chaux pour amendements id. 0 33

PRIS A L'USINE A GAZ

## 6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Planelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

## CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

## NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDET, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

## TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 1/2 par la poste.